

Direction générale des douanes d'Oman, Police royale d'Oman
9 avril 2020

Mesures prises pour lutter contre la propagation du Corona Virus (Covid 19)

Pour faciliter les échanges et dans le cadre d'une approche générale visant à limiter la propagation du corona virus, les mesures opérationnelles suivantes ont été prises (à compter du 31 mars 2020) :

- L'exigence de fournir des certificats d'origine originaux a été suspendue.
- Les documents accompagnant les marchandises seront considérés comme des originaux sans nécessité de percevoir la garantie normalement requise.
- La douane continue à gérer les risques pour toutes les opérations d'importation, exportation, et de transit. Toutefois, l'exigence visant à fournir des documents papier pour le contrôle documentaire (circuit jaune - risque moyen) a été suspendue. La gestion des risques se poursuivra en utilisant deux circuits: le vert et le rouge.
- Conformément aux dernières orientations de l'OMD, la douane a renforcé le ciblage de risques pour prévoir des mesures contre des importations potentielles de produits destinés à lutter contre le Covid 19 contrefaits.
- En accord avec le Comité Suprême d'Oman pour la gestion de la crise, la douane prend des mesures pour interdire l'exportation de certain matériel médical du Sultanat en lien avec la suppression du Covid 19.
- La douane n'exigera pas de l'importateur ou de son représentant qu'il soit présent pendant le contrôle physique des marchandises pendant cette période.
- Pendant cette période, toutes les importations à l'attention du Ministère de la santé d'Oman destinées à combattre le Covid 19, seront exemptées de droits de douane.
- Veuillez consulter le site www.customs.gov.om pour plus d'informations

En termes de protection du personnel et du public, les mesures suivantes ont été prises pour éviter la propagation du Covid 19:

- Le nombre d'employés a été réduit à 30% par le biais de plages horaires structurées, de sorte que le travail puisse se faire 24h/24. Le reste des employés travaille de chez eux, parmi ceux-ci les fonctionnaires administratifs et ceux qui ont un accès au système de guichet unique Bayan ICMS et les autres sont en congé annuel autorisé.
- Comme avant la pandémie du Covid 19, tous les commissionnaires en douane, agents, entreprises, etc. ont accès au système BAYAN ICMS 24h/24 en utilisant leur code d'accès à distance via le guichet unique électronique. Ceci permet de dédouaner les marchandises à distance sans une présence physique au bureau de douane.
- L'accueil des personnes et des entreprises dans les locaux de la douane a été suspendu. Toutes les demandes relatives aux importations et exportations sont réalisées via le centre d'appels Bayan qui est opérationnel 24h/24, ou par le biais d'e-mails.
- Tous les fonctionnaires des douanes et autres qu'ils se trouvent à la frontière ou au siège ont été informés des différentes méthodes de prévention pour lutter contre le corona virus (Covid-19) par le biais d'une désinfection continue, le port de gants et de masques et la

distanciation sociale. Des dépliants et des posters présentant ces mesures ont été distribués. Un nettoyage en profondeur est réalisé dans les principaux bureaux de douane et postes frontières.